



L'ESPRIT DU SUD

MAIRIE DE GRUISSAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2022-976

Du 28 juin 2022

Réf. : Service Police Municipale/AHC

Arrêté municipal de circulation Travaux inspection de ponts D132 et boulevard du Bois de l'Etang

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;

Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;

Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,

Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;

Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;

Vu, la convention de délégation de service public de fourrière établi entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la société SOS Remorquage Narbonne, en date du 29 juillet 2019,

Vu, l'arrêté n°2021-330 du 14 juin 2021 portant sur la délégation d'une partie des fonctions du Maire à M. Gérard AZIBERT Adjoint à la sécurité.

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SOCOTEC INFRASTRUCTURE domiciliée 1140 avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER et représentée par M. Gregory SCHOOLS (07.71.37.60.98), en date du 28 juin 2022.

CONSIDERANT qu'en raison de travaux d'inspection du pont sur le RD32 au PR 12+700 passant sur le canal « Port-Etang » et chemin à GRUISSAN (11430), il y a lieu de réglementer la circulation boulevard Bois de l'Etang à GRUISSAN (11430). L'inspection du pont ND32 10 sera réalisée de nuit du 10 au 11 août 2022 à l'aide d'une passerelle négative type ABC130.

CONSIDERANT qu'en raison de travaux d'inspection du pont sur la RD132 au PR 0+950 passant sur la liaison entre le canal Etang de Gruissan et Etang du Grazel à GRUISSAN (11430), il y a lieu de réglementer la circulation D132 à GRUISSAN (11430). L'inspection du pont ND 132 sera réalisée la nuit du 10 au 11 août 2022 à l'aide d'une passerelle négative type ABC130.

ARRÊTE

ARTICLE I : La circulation est alternée par feux tricolores sur la D132 et boulevard du Bois de l'Etang, le 11 août 2022 de 01h00 à 07h00. (Voir photographies).

ARTICLE II : La signalisation réglementaire sera mise en place, afin de permettre l'application du présent arrêté, par le demandeur.

ARTICLE III: La mise en fourrière des véhicules pourra être effectuée afin de permettre l'application des dispositions prévues par le présent arrêté.

ARTICLE IV : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6,rue Pitot Montpellier , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

ARTICLE V: Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie et tout agent habilité de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en mairie
- Notifié au demandeur

Fait à Gruissan, le 28 juin 2022

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Sécurité
Gérard AZIBERT

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Transmission au Représentant de l'Etat le.....

Publication le.....
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan Manuel BACO

Affichage du..... Au.....

13 0 JUN 2022



24/06/2022 14:52

éoportail
Pont ND32 10

Visualisation cartographique - Géoportail



© Juin 2022
Longitude 3° 07' 25\"/>
Latitude 43° 00' 31\"/>
1/1

Pont ND132 01



© IGN 2022 - Longitude 48° 06' 50" N

Latitude 21° 07' 41" E

